

ASSEMBLEE GENERALE DES FEMMES* SOCIALISTES SUISSES

ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTATION

**SAMEDI, 2 JUIN 2018
13h30 – 17h00**

**Aula du Progr, Berne
Waisenhausplatz 30
3001 Berne**





SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

Chères camarades,

Nous vous invitons chaleureusement à l'assemblée générale 2018. Celle-ci aura lieu le samedi 2 juin 2018, de 13h30 à 17 heures à l'aula du Progr à Berne. Après la partie statutaire avec le rapport annuel et les élections, nous traiterons principalement de la planification et de la stratégie en vue des élections fédérales 2019.

Nous souhaitons examiner avec vous, dans le cadre d'une activité participative, la situation dans vos cantons et évoquer une élaboration concrète des listes ; nous inviterons des expertes et des experts dans le domaine des listes féminines, et nous discuterons des instruments éprouvés de promotion des femmes. C'est avec vous que nous voulons parler de notre stratégie et des revendications envers le parti. Mais c'est aussi et surtout le réseautage qui doit être au centre de cet événement. C'est la raison pour laquelle les femmes* socialistes de Berne organisent un programme de soirée. Nous nous réjouissons de votre vigoureuse mobilisation et de votre nombreuse participation issue de tous les cantons. Vous avez la possibilité de rester à Berne après l'AG et d'y partager un souper..

Au menu de la partie statutaire figure l'élection pour le renouvellement intégral du CD et de la présidence. La durée d'un mandat est, selon le règlement des Femmes* PS, fixée à deux ans. Arzu Güngör et Andrea Blättler renoncent à une réélection. Deux sièges sont désormais à repourvoir. Nous nous réjouissons de toutes les candidatures motivées. Bien entendu, ce processus vaut également pour nous. Nous nous présentons volontiers à la réélection pour la co-présidence.

Le Congrès du PS suisse se tiendra le 1er et 2 décembre à Brugg AG. Le focus du Congrès sera porté sur la validation du nouveau papier de position économie. 12 déléguées peuvent y assister pour représenter les Femmes* socialistes suisses. Nous souhaiter élire les 12 déléguées lors de notre AG. Notre secrétaire générale Gabriela Rothenfluh ayant donné sa démission pour la fin juin, nous devons également élire une nouvelle secrétaire générale lors de l'AG.

Les candidatures pour le CD ou au poste de déléguée au Congrès, tout comme les amendements pour l'assemblée des membres, doivent nous parvenir au plus tard vendredi, **11 mai 2018 à 12 heures** auprès du secrétariat général (gabriela.rothenfluh@spschweiz.ch).

C'est toujours avec enthousiasme que nous nous prêtons à vous rencontrer à Berne et espérons que vous serez nombreuses à partager aussi la soirée avec nous.

Salutations solidaires

Natascha Wey et Martine Docourt
Co-présidentes



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, 2 JUIN À BERNE

- 13.30**
- 1. Ouverture de l'assemblée et affaires préliminaires**
 - 2. Procès-verbaux de l'assemblée du 27 janvier 2018**
 - 3. Communications**
 - 4. Rapport annuel Femmes* socialistes suisses**
 - 5. Elections**
 - Co-Présidence
 - Membres du Comité directeur
 - Secrétaire centrale
 - Déléguées au Congrès du 1er et 2 décembre 2018
 - 6. Thème prioritaires élections fédérales 2019**
Revendications et stratégie
 - 7. Divers**
- 17.00**
- 8. Clôture, Apéro**



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

INDICATIONS PRATIQUES

Lieu

L'assemblée générale a lieu au le 2 juin 2018 PROGR, de 13.30 à 17.00.
Stiftung PROGR, Zentrum für Kulturproduktion, Waisenhausplatz 30, 3011 Bern

Carte de vote

La carte de vote sera distribuée aux membres après l'inscription sur la liste de présence.

Délais pour les motions et les candidatures

Les motions doivent être déposés par écrit jusqu'au vendredi **11 mai 2018 à 12 heures** auprès du secrétariat central des Femmes* socialiste suisses (gabriela.rothenfluh@spschweiz.ch)

Ce délai ainsi que le destinataire sont également valables pour les candidatures au Comité directeur ou à la délégation pour le Congrès. (11.05.2018, 12:00 Uhr)

Recommandations du comité directeur, documentation finale

La documentation finale contenant les documents de candidatures des postulantes ainsi que certaines éventuelles prises de position du Comité directeur concernant les motions envoyés, tout comme d'autres documents éventuels, seront publiés sur internet **dès le 18 mai à 18 heures** (https://sp-frauen.ch/fr/no_active_menu_item_found/assemblee-des-membres)

Aucune note d'information écrite ne sera distribuée. Le cas échéant, merci d'imprimer les documents.

Affaires préliminaires

Immédiatement après l'ouverture, l'Assemblée des membres des Femmes* socialistes suisses élit la présidente du bureau des élections et les scrutatrices.

Liste des oratrices

Les oratrices s'annoncent au secrétariat de l'assemblée avec le coupon «**DEMANDE DE PRISE DE PAROLE**». Les oratrices peuvent demander la parole une deuxième fois pour le même objet, celles ne s'étant pas encore fait entendre ayant cependant la priorité. Une troisième prise de position sur le même objet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'assemblée. Des motions d'ordre peuvent être présentées en tout temps.

Motions

Des motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Les motions concernant la réduction du temps de parole, la clôture de la liste des oratrices et la conclusion des débats doivent être traitées comme des motions d'ordre. La liste des oratrices non encore entendues doit être communiquée avant le vote. Si la clôture de la liste des oratrices est décidée, seules les oratrices déjà annoncées obtiennent la parole. Si l'assemblée des Femmes* socialistes suisses décide de la clôture des débats, les rapporteuses ont encore le mot de la fin.



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

Départager un vote

La majorité simple décide du vote. En cas d'égalité des pour et des contre, la présidente a voix prépondérante.

La présidence demande le décompte des voix lorsque la majorité n'est pas évidente ou si un membre de l'assemblée l'exige.

Élections

Les élections se font en général à main-levée. Le congrès peut décider qu'elles auront lieu au bulletin secret.

Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

Le bureau de vote est composé de la présidence du bureau et des scrutatrices.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée des membres du 27 janvier 2018 est publié dès à présent sur internet et peut être consulté et téléchargé à l'adresse : <https://sp-frauen.ch/de/mitgliederversammlung>

Déroulement des délibérations

La présidence veille à ce que les délibérations soient menées calmement et objectivement. Elle rappelle les oratrices à l'ordre lorsqu'elles s'éloignent de leur sujet. Quiconque trouble sciemment les débats peut être priée de quitter la salle après deux rappels à l'ordre, sur décision de la présidence ou sur demande de l'assemblée.

Langues

Chaque oratrice peut s'exprimer dans la langue allemande ou française. Les exposés, les résolutions et les propositions bénéficient de la traduction simultanée.

Procès-verbal

L'assemblée des membres fera l'objet d'un procès-verbal décisionnel.

Boissons et repas

Des boissons et à manger peuvent être achetés au restaurant du PROGR pendant l'assemblée. Vous pouvez également amener votre pique-nique.

Service de garde pour les enfants

Un service de garde pour les enfants est proposé dès l'annonce de 4 enfants lors de l'AG. En cas d'intérêt pour ce service, et pour des raisons organisationnelles, les personnes souhaitant profiter de cette offre doivent s'inscrire par écrit en indiquant le nom et l'âge de l'/des enfant-s auprès du secrétariat central des femmes* socialistes suisses jusqu'au 11 mai. (gabriela.rothenfluh@spschweiz.ch). Les Femmes* socialistes suisses informeront les personnes inscrites deux semaines avant l'AG quant à la tenue, ou non, du service proposé.



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

POINT 5 : ELECTIONS

Membres du Comité directeur

Le Comité directeur est composé de 8 membres élues ainsi que des deux co-présidentes et de la secrétaire centrale.

La durée du mandat est de deux ans. Une réélection est possible.

Les candidates au Comité directeur sont priées de faire parvenir leur dossier de candidature (CV et lettre de motivation) en format Word, d'ici au vendredi 11 mai à 12 heures au secrétariat central des Femmes* socialistes suisses (gabriela.rothenfluh@spschweiz.ch)

Secrétariat central

Notre secrétaire centrale, Gabriela Rothenfluh, sera fort probablement élue pour un mandat exécutif à plein temps auprès de l'autorité scolaire à Zurich cet été ; de ce fait, elle a donné sa démission aux Femmes* socialistes suisses. Nous sommes désormais à la recherche de sa successeure. La description de l'emploi se trouve sur le site du PS suisse. Le délai de postulation est fixé au 4 mai.

Le poste ne sera probablement occupé que peu de temps avant l'AG, les documents y relatifs ne pourront être téléchargés que peu de temps avant l'AG sous l'assemblée des membres sur le site des Femmes* socialistes suisses. Bien entendu, dans ce cas, nous imprimerons les dossiers de candidature qui seront proposés en lecture sur les tables.

Déléguées au Congrès (1er et 2 décembre 2018)

Les Femmes* socialistes suisses peuvent déléguer 12 personnes au Congrès du 1^{er} et 2 décembre à Brugg AG.

Les personnes intéressées qui souhaitent représenter les préoccupations des Femmes* socialistes suisses lors du Congrès, peuvent transmettre leur lettre de motivation pour la candidature en format Word jusqu'au vendredi 11 mai à 12 heures au secrétariat central des Femmes* socialistes suisses (gabriela.rothenfluh@spschweiz.ch).

La documentation finale, avec les dossiers de candidature de toutes les postulantes, sera publiée dès vendredi 19 mai 2018 à 18 heures à l'adresse https://sp-frauen.ch/fr/no_active_menu_item_found/assemblee-des-membres



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

Amendement 1 : Communication (engagement en faveur de l'égalité des genres)

- a) Le PS Suisse doit, en vue des élections fédérales de 2019, réaffirmer publiquement et sans équivoque, la grande importance qu'il accorde à la parité et qu'il met tout en œuvre afin de garantir une représentation équitable au Conseil national. Le PS rend les médias attentifs au fait qu'il se fera représenter par autant de femmes que d'hommes dans les médias, quels que soient les thèmes abordés.
- b) Rendre paritaires les apparitions médiatiques sortant du cadre des élections fédérales de 2019. Toute une série de votations populaires auront lieu d'ici les élections fédérales de 2019. Elles offrent l'opportunité aux candidat-e-s de se profiler dans les médias et auprès de l'opinion publique. Le PS sera attentif à ce que les mêmes opportunités soient offertes aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Amendement 2 : élaboration des listes

Le PS Suisse rappelle aux différents partis cantonaux qu'il tient à ce que la représentation paritaire entre les genres soit maintenue au sein du Conseil national et il les encourage à élaborer leurs listes en fonction.

En ce qui concerne le Conseil des États, le PS vise également, à moyen terme, la parité. Par conséquent, il demande aux partis cantonaux de tenir compte de cet objectif lors de la nomination de leurs candidat-e-s au Conseil des États. Au moins 40% des candidat-e-s au Conseil des États doivent être des femmes*. Le PS Suisse analyse la situation dans les cantons et avertit les partis cantonaux dès qu'il y a lieu de présenter une candidate au Conseil national également pour le Conseil des États.

Amendement 3: listes « femmes* »

Le PS Suisse clarifie dans quels cantons il serait judicieux et prometteur de présenter des listes électorales en fonction du genre, et soutient les partis cantonaux dans les démarches correspondantes.

Amendement 4: un budget spécialement destiné à la promotion électorale des femmes*

Le PS Suisse alloue 5% du budget électoral à la promotion des femmes*. Cet argent sert à financer des prestations supplémentaires destinées aux femmes* (média-trainings, prise de parole, mentoring, etc....).